3CAG COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ARRATS GIMONE

Gimont, le 12/10/2023
Monsieur le Président à

DDT GERS

Unité application du droit des sols (ADS)

Pôle instruction des autorisations d'urbanisme

19 place du Foirail

32000 AUCH

N/Réf : GA/CA/ 2023-192

OBJET : Avis 3CAG – PC 032 465 23 A 1002

Madame, Monsieur,

La 3CAG ayant la compétence planification, par mail en date du 14/09/2023 vous m'avez transmis pour avis la demande de permis de construire PC 032 465 23 A 1002 pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Villefranche d'Astarac.

Ce projet répond aux actions de notre Plan Climat Air Energie Territorial, en favorisant les projets citoyens, en favorisant l'implantation des énergies renouvelables sur le territoire, afin de répondre aux objectifs fixés.

La communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone a réalisé un travail de répartition des objectifs chiffrés du SCoT au sein de l'EPCI commune par commune, validé en Conseil Communautaire du 06/12/2022. Selon cette répartition la commune de Villefranche ne doit pas consommer plus de 1.69 ha à horizon 2040.

Le projet présenté dans la demande d'autorisation d'urbanisme met en évidence une surface nécessaire d'environ 3.4ha.

A ce jour, dans l'attente des textes, aucune précision ne permet d'affirmer ou d'infirmer qu'un tel projet aura pour effet de consommer 3.4ha d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, et donc de dépasser le potentiel attribué à la commune de Villefranche.

De ce fait la **Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone émet un avis favorable au projet sur la commune de Villefranche sous réserve**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Gérard ARIES



Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone

Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone
53 boulevard du Nord – 32200 GIMONT ☎ 05.62.67.91.67. @ : secrétariat3cag.fr